



La Préférence aux Syndicats catholiques

FN
134
v. 199
1930

On connaît la pensée de l'Église sur le syndicalisme.

Des documents récents émanés de Rome et que nous avons publiés dans la collection de l'É. S. P. recommandent aux ouvriers catholiques de se grouper ensemble dans des unions animées de l'esprit chrétien et soumises aux directions de leurs chefs spirituels.

Léon XIII, Pie X, Benoît XV avaient parlé ainsi avant Pie XI. Ces directions ne sont donc pas nouvelles. Mais les conditions économiques et sociales qui règnent maintenant au Canada leur donnent une actualité qu'elles ne semblaient pas avoir autrefois.

Il reste que les ouvriers qui suivent ces directions — et parfois dans des circonstances difficiles — agissent en vrais fils de l'Église. Ne méritent-ils pas d'être traités comme tels? Les constructeurs catholiques ne devraient-ils pas les encourager d'une façon toute spéciale? Et à plus forte raison les constructeurs ecclésiastiques et religieux?

C'est ce sujet de haute importance dont il est question dans les pages suivantes.

LES ÉDITEURS

Lettre de S. G. Mgr Gauthier

AUX CONSTRUCTEURS ECCLÉSIASTIQUES ET RELIGIEUX

Montréal, 4 juillet 1930

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ai déjà fait plusieurs appels à la bonne volonté de ceux qui font construire, afin d'aider à l'œuvre si importante de nos Syndicats ouvriers catholiques. Un bon nombre de prêtres et de communautés religieuses ont répondu avec empressement et je les remercie; ils ont permis par leur encouragement de développer les forces syndicales de façon appréciable.

De ce progrès même, naissent de nouvelles difficultés qui me contraignent à revenir sur ce sujet et à tenter un suprême effort pour rallier tous les esprits.

Vous n'ignorez pas que les Unions internationales ont résolu la destruction des Syndicats catholiques, à leur Congrès de Toronto, l'an dernier; elles poursuivent leur programme avec une étonnante activité; elles forcent les contracteurs généraux qui ont des ententes avec elles, non seulement à n'employer que leur main-d'œuvre, mais à n'accorder de sous-contrats qu'à des entrepreneurs qui font de même.

De ce fait, des contracteurs plâtriers, plombiers, ferblantiers-couvreurs, latteurs, peintres, etc., qui emploient la main-d'œuvre des Syndicats catholiques, habituellement, se trouvent acculés à cette alternative, ou de congédier leurs ouvriers syndiqués pour embaucher des ouvriers internationaux, ou de refuser d'accepter le contrat offert, ce qui leur cause un tort considérable.

J'ai reçu une délégation importante de ces contracteurs et ils m'ont rapporté des faits qui m'ont vivement impressionné. Ces Messieurs sont prêts à perdre les entrepreneurs de ce genre, pourvu qu'ils aient la compensation de trouver l'encouragement des institutions catholiques.

Ce ne sont plus seulement les ouvriers qui demandent votre appui, ce sont à leur tour les patrons catholiques, désireux de suivre les directives pontificales et de donner la vie à nos œuvres, qui viennent solliciter notre concours.

Je vous invite à songer à la gravité de la situation: d'un côté, le communisme qui se propage au sein de notre bonne population ouvrière, aidé par ce chômage cruel qui sévit actuellement dans toutes les branches de l'industrie; de l'autre, cette véritable persécution qu'exercent les Unions neutres à l'endroit des ouvriers catholiques qui veulent demeurer dans leurs traditions. Pouvons-nous rester plus longtemps insensibles à cette lutte tragique que livre énergiquement l'élite de notre classe ouvrière et abandonner notre droit d'imposer le choix de notre main-d'œuvre à des entrepreneurs, ou (ce qui arrive le plus souvent), à des contremaîtres hostiles à cette œuvre qui nous est particulièrement chère, parce que nous la considérons comme fondamentale pour notre population ouvrière ?

Vous trouverez ci-joint, la requête formulée et signée par des architectes expérimentés et par des entrepreneurs des différentes industries du bâtiment. Je fais mienne cette demande et vous la transmets pour que vous y donniez droit dans toute son intégrité.

Elle comporte deux choses:

1° L'apposition à tous vos devis^m de construction de l'échelle des salaires des Syndicats catholiques.

C'est ce à quoi je tiens le plus. Nous ne pouvons pas permettre qu'un entrepreneur tire, en faisant nos travaux, des profits injustes par l'emploi odieux d'une main-d'œuvre à rabais.

Le Droit Canon nous interdit de tolérer cet abus, comme il nous interdit de le pratiquer nous-mêmes. Le Canon 1524 est formel :

« Omnes, et praesertim clerici, religiosi ac rerum ecclesiasticarum administratores, in operum locatione, debent assignare operariis honestam, justamque mercedem... »

« Tous, et surtout les clercs, les religieux et les administrateurs des biens ecclésiastiques, doivent, dans l'emploi de la main-d'œuvre, assigner à leurs ouvriers une juste et honnête rémunération... »

Les salaires demandés par les Syndicats catholiques sont les salaires moyens, discutés et reconnus à la fois par les employeurs et par les ouvriers. C'est donc eux qui doivent faire loi dans la recherche de l'équité en matière de rémunération du travail. J'entends dire parfois que ces salaires sont trop élevés et qu'ils grèvent d'une façon trop lourde le budget du constructeur. Je préfère m'en tenir sur ce sujet à l'opinion des entrepreneurs. Ils m'ont avoué qu'ils majoraient de 20% le prix de leurs soumissions, quand ils savent qu'ils ont affaire aux Unions internationales. D'ailleurs, nous devons nous rendre compte que la justice est intéressée dans ces contrats de travail. Il est essentiel que l'intérêt des travailleurs soit sauvegardé.

2° Cette demande concerne également *le choix de la main-d'œuvre* syndicale catholique.

Quelle serait notre logique d'inviter les ouvriers à se grouper dans des associations conformes à leurs sentiments religieux et patriotiques, si nous devons ensuite les abandonner à eux-mêmes, sans protection ?

L'Église forme une famille, la plus sainte et la plus étroite, et nous ne devons pas nous désintéresser des besoins de nos frères.

Je formule un dernier désir: c'est que nous encourageons les architectes et les entrepreneurs qui favorisent d'une manière permanente les Syndicats catholiques. Ce sont eux en dernière analyse qui sont les pourvoyeurs du mouvement ouvrier catholique; ce sont eux qui le font vivre et qui sont appelés à le faire progresser. Ils y apportent un zèle admirable et comme je vous l'ai dit plus haut, il arrive quelquefois qu'ils en souffrent. Ils méritent donc notre sympathie, notre admiration, et tous nos égards.

J'ose vous supplier de donner à cette grave question et à mon instante prière la plus bienveillante attention. Ce n'est pas sans y avoir longuement réfléchi que j'ai résolu de tenter la présente démarche. Je demande au bon Dieu de lui donner le plus complet succès.

Je vous prie de croire à mes sentiments les plus dévoués,

† GEORGES, *Arch.-Coadj. de Montréal*

NOTA. D'autres interventions épiscopales du même genre se sont produites. Ainsi dans une Lettre pastorale en date du 25 décembre 1929, sur la Question ouvrière et agricole, S. G. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, écrit: « Nous exprimons le vœu que préférence soit accordée, autant que possible, aux Unions nationales catholiques par le clergé séculier et régulier, les communautés religieuses, les fabriques, commissions scolaires et autres corporations, dans les travaux de construction, par la reconnaissance officielle et pratique des justes salaires et l'insertion de la clause des Syndicats. »

A-t-on raison de demander la préférence ?

*Telle est la question que discute la lettre qui suit, adressée
à la Commission scolaire catholique de Québec par le
Conseil de Construction des Syndicats catholiques.*

18 mars 1930

Le Bureau des Commissaires d'Écoles
catholiques romains de la Cité de Québec.
Québec.

Monsieur Antoine-C. Taschereau,
Secrétaire-trésorier.

MONSIEUR,

J'ai bien reçu la vôtre du 12 courant, m'informant que la lettre que j'adressais le 26 février au Bureau des Commissaires d'Écoles catholiques romains de la Cité de Québec, au nom du Conseil des Métiers de la Construction des Syndicats nationaux catholiques de Québec « a été envoyée au Comité de Construction et Réparation » du dit Bureau « pour étude et faire rapport ».

Je suis d'autant plus surpris de cette information que les journaux de Québec ont mis le public et nous-mêmes sous l'impression que, à sa dernière séance, le Bureau des Commissaires avait décidé définitivement :

1° De faire sienne l'échelle de salaires que nous lui avions demandé d'imposer à l'avenir à ses entrepreneurs, et

2° De maintenir l'atelier ouvert avec prière aux entrepreneurs de faire quelques brins de faveur aux membres de nos Syndicats catholiques.

Mais, puisque vous m'informez qu'il n'y a absolument rien de décidé et que toute la question est par devant le Comité de Construction et de Réparation du Bureau, je vous serais bien obligé de transmettre au susdit Comité les quelques réflexions qui suivent, lesquelles nous sont inspirées par les déclarations qu'ont suscitées, au sein même du Bureau et en divers milieux, les demandes de nos Syndicats de la Construction au Bureau des Commissaires.

1° Nous ne doutons pas que le Comité de Construction et de Réparation en vienne à la conclusion d'adopter l'échelle de salaires raisonnables que nous lui avons soumise.

Ce Comité, en effet, se sera parfaitement rendu compte que cette décision serait bien vue, non seulement des ouvriers, mais aussi des entrepreneurs.

Ces derniers lui auront sans doute fait part de leur contentement, comme ils nous en ont fait part à nous-mêmes, après la nouvelle publiée dans les journaux de mardi, le 12 courant.

Plusieurs entrepreneurs nous ont en effet déclaré qu'avec la latitude laissée jusqu'ici par la Commission scolaire catholique de Québec à ses entrepreneurs de payer n'importe quel salaire aux ouvriers, ils n'avaient pu, jusqu'ici, soumissionner pour les travaux de la Commission, étant donné que la plupart des entrepreneurs employés anciennement par la Commission payaient des salaires inférieurs à ceux qu'eux-mêmes étaient obligés de payer.

2° Pour ce qui est de notre deuxième demande, laquelle insiste auprès de vous « pour que vous fassiez

exécuter vos travaux de réparation et de construction par les ouvriers appartenant à nos Syndicats des Métiers de la Construction », nous sommes très heureux que l'on n'en ait pas disposé définitivement.

Cela nous a permis de nous rendre compte que certains commissaires, dont les propos, à votre dernière séance, ont été rapportés par les journaux du lendemain, sont insuffisamment renseignés sur ce que nous sommes, comme sur la portée de notre demande de préférence; et cela nous fournit l'occasion de faire quelques précisions qui aideront peut-être à une heureuse solution de la question en jeu.

a) Il nous a semblé, en effet, que, si certains commissaires se refusent à nous accorder l'atelier fermé, c'est à cause de ce qu'ils ont appelé notre « faiblesse ».

Ils ont pensé, supposons-nous, que nos Syndicats catholiques des Métiers de la Construction ne contiennent qu'un petit nombre de membres et que nous ne pourrions fournir aux entrepreneurs de la Commission tous les ouvriers dont ceux-ci pourraient avoir besoin.

Heureusement, le renvoi de cette question à un Comité nous permet de faire disparaître tout doute à ce sujet.

Nos Unions catholiques des Métiers de la Construction contiennent des ouvriers de tous les métiers: des maçons, des plâtriers, des briqueteurs, des peintres, des charpentiers-menuisiers, des plombiers, des électriciens, des poseurs d'appareils de chauffage, des ferblantiers-couvreurs, des manœuvres de toutes catégories, comme porteurs d'oiseaux, faiseurs de mortier, brasseurs de célanite, couleurs de blanc, polisseurs de ciment, tireurs de joints, experts en terrazo, poseurs de tuile et de marbre, latteurs en bois, poseurs de latte métallique, ingénieurs-stationnaires (machines portatives), etc., etc.

Nous contrôlons au moins 90 pour cent des maçons, des briqueteurs et plâtriers de la ville et du district de Québec; près de 100 pour cent des ferblantiers-couvreurs; une grande majorité des ouvriers dans les métiers d'électriciens, de poseurs d'appareils de chauffage, de plombiers et de peintres. Nous avons — et d'un bout — le plus fort groupe de charpentiers-menuisiers organisés et nous sommes les seuls à pouvoir fournir des manœuvres spécialisés dans les travaux de construction de tous genres.

Depuis au-delà de trois ans, les ouvriers de nos Syndicats catholiques des Métiers de la Construction ont passé des contrats collectifs, leur assurant le paiement de salaires raisonnables et l'atelier fermé, pour une valeur d'entreprise d'au moins \$10,000,000.00.

Rien que pour l'année en cours, nos Syndicats des Métiers de la Construction, — qui sont tous incorporés et les seuls à l'être — ont conclu ou continué avec de nombreux entrepreneurs des contrats parfaitement légaux, leur garantissant le salaire de l'Union et le privilège de l'atelier fermé, dans une proportion qui ne manquera pas de surprendre ceux des Commissaires qui ont pu croire à la légende de notre faiblesse.

En voici la liste:

ENTREPRENEURS ET TRAVAUX PARTICULIERS

Poudrier et Boulet, Ltée. — Hôpital St-François d'Assise. Couvent des Sœurs de St-Louis de France, à Bienville.

Poudrier. — Hôpital de Thetford-les-Mines.

Edmond Bélanger. — La Maison Ste-Madeleine. L'École Normale des Révérendes Dames Ursulines. Maison des Sœurs Missionnaires d'Afrique (Bois Gomin).

Philippe Mathieu. — L'église des Bienheureux Martyrs. La Crèche St-Vincent de Paul. Travaux considérables à la Cie Paquet, chez les Sœurs de St-Joseph St-

Vallier, et chez les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. Résidence personnelle à l'Ange-Gardien. L'église Notre-Dame de la Recouvrance (Québec-Ouest).

F.-X. Lambert. — Aile à l'Hôpital Général. L'église St-Dominique. Presbytère et école de Beaupré.

C.-N. Paradis Ltée. — L'Hôtel-Dieu de Lévis.

C.-Émile Morissette, Ltée. — Travaux considérables à l'Hôtel-Dieu de Québec et à Notre-Dame des Victoires. Travaux à l'église du St-Sacrement.

F.-X. Lamontagne. — Hospice St-Charles.

Roberge et Drolet. — Résidence de l'honorable juge Sévigny. Deux ailes à l'Hôpital Laval.

Gauthier et Frère. — Peinture à la Basilique. Hôpital du Sacré-Cœur.

Eugène Falardeau. — Couverture à la Basilique. Hôpital du Sacré-Cœur.

Émile Côté. — Hôpital chez les Sœurs de l'Espérance.

TRAVAUX DIRECTEMENT EXÉCUTÉS PAR LES MEMBRES
DES SYNDICATS CATHOLIQUES

La Grotte Notre-Dame de Grâce. Travaux au Pensionnat St-Louis de Gonzague. Travaux considérables au théâtre Impérial.

LISTE DES PATRONS AYANT UN CONTRAT COLLECTIF
AVEC LES SYNDICATS CATHOLIQUES

(Salaire et atelier fermé)

Peinture. — Marier et Tremblay. Gauthier, Ltée. Fortunat Côté. A. Pelchat. Edm. Trépanier. Art. Juneau. E. Gervais. Joseph Tardivel. Gauthier et Frère, Ltée. Gosselin et St-Pierre.

Électricité et plomberie. — J.-B.-A. Lachance. Nap. Ferland. J.-B. Morin. O. Picard et Fils. J.-B. Dugas. Jobin et Paquet. Pierre Paradis. Fortunat Gingras.

Couverture. — Eugène Falardeau. Omer Barbeau, Leclerc et Doré. A. Laberge. J. Pichette. Edm. Lachance. J.-B. Lajeunesse.

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX N'AYANT EMPLOYÉ SUR TOUS
LEURS CHANTIERS DURANT LA DERNIÈRE ANNÉE,
QUE DES MEMBRES DES SYNDICATS
NATIONAUX CATHOLIQUES

Philippe Mathieu. Edmond Bélanger. Poudrier et Boulet. David Turgeon. Roberge et Drolet. C.-N. Paradis.

Par contre, d'autres Unions des métiers de la construction, qui ont su et savent encore faire croire à la légende de leur force à des gens qui ne sont pas renseignés, seraient bien en peine de montrer un seul contrat collectif conclu avec un seul entrepreneur de Québec.

Quand il leur arrive de pouvoir imposer l'atelier fermé pour certaines constructions, comme ils l'ont fait cet hiver pour l'édifice Bell et la récente construction de la Compagnie Price, ils sont obligés de faire venir de l'extérieur, même de Montréal et de Toronto, les ouvriers qu'ils ne peuvent trouver dans leurs Unions vides de membres. Ils sont même obligés d'avoir recours à la main-d'œuvre de nos Syndicats qu'ils forcent, alors, à donner le quart de son salaire hebdomadaire pour avoir le droit de travailler sur des chantiers contrôlés par les bureaux-chefs de leurs Unions.

J'irai plus loin: on peut mettre au défi toutes les Unions internationales et canadiennes de la Ville de Québec de produire une déclaration assermentée certifiant qu'il y a dans l'ensemble de leurs Unions des métiers de la construction trois cents hommes appartenant à un métier ou à un autre, qui sont employés par les construc-

teurs de Québec. Quant à nos Syndicats des Métiers de la Construction, ils groupent à peu près trois cent membres.

b) Le Bureau des Commissaires, si on en croit le compte rendu de sa dernière séance donné par les journaux de Québec, serait prêt à recommander à ses entrepreneurs d'employer les ouvriers des Syndicats nationaux catholiques de Québec; mais, aurait-on déclaré, il ne veut pas leur imposer formellement cette condition.

Je me demande pourquoi cette gêne avec les entrepreneurs de la Commission.

Si cette dernière préfère pour ses constructions telle espèce de brique, telle espèce de pierre, telle espèce de bois, etc., est-ce qu'elle se contente de recommander à ses entrepreneurs d'employer les matériaux de sa convenance ou bien si elle leur fait une obligation de s'en servir? Pourquoi, alors, si elle a vraiment des préférences pour la main-d'œuvre de nos Syndicats, se contenterait-elle d'exprimer à des entrepreneurs à qui elle ne doit rien, le désir de les voir employer la main-d'œuvre de nos Syndicats? Et qu'est-ce qui l'empêche, elle qui a le libre choix d'employer telle main-d'œuvre, comme elle a le libre choix entre divers matériaux, de faire aux entrepreneurs une obligation de se servir uniquement de la main-d'œuvre qu'elle préfère, comme elle leur en fait une d'utiliser les matériaux de son choix, à l'exclusion des autres?

Mais on prétend que, tous les ouvriers payant taxe directement ou indirectement pour les constructions de la Commission scolaire de Québec, celle-ci est tenue, en justice, de ne faire aucune différence entre les différentes organisations ouvrières.

Si l'argument valait quelque chose pour les ouvriers, il vaudrait aussi pour les fournisseurs de matériaux, les

entrepreneurs généraux ou particuliers, les maîtres et les maîtresses que la Commission engage et alors celle-ci ne pourrait arrêter son choix sur les uns ou les autres sans commettre d'injustice? Est-ce assez ridicule? Nous pensons que ce qui est juste, c'est que la Commission choisisse les meilleurs matériaux, les entrepreneurs les plus solvables et les plus honnêtes, les instituteurs les mieux qualifiés... et la main-d'œuvre la plus recommandable, sans se soucier des réclamations des mécontents qu'elle met de côté parce qu'ils n'ont pas ce qu'il faut pour fixer son choix et mériter sa préférence.

c) Certains Commissaires auraient dit qu'ils seraient prêts à accorder la préférence, sans l'atelier fermé.

Mon Dieu! s'il n'y a que cela, nous nous contenterons volontiers de la préférence imposée en notre faveur aux entrepreneurs de la Commission, car si nos ouvriers sont employés avant tous les autres, nous en aurons suffisamment à fournir pour qu'il ne reste pas de place pour un seul autre.

d) Et puis, pourquoi tant se scandaliser du fait que nous demandons l'atelier fermé? Qu'on le veuille ou non, en effet, l'atelier fermé s'établira par la force des choses sur les chantiers de la Commission.

L'employeur que vous laisserez libre de choisir sa main-d'œuvre la prendra parmi les membres des Syndicats internationaux, ou bien parmi les membres des Syndicats catholiques, ou bien parmi les non-unionistes.

S'il la prend parmi les ouvriers internationaux, ceux-ci refuseront, s'ils en sont capables, et cela, en dépit de la Commission et de ses entrepreneurs, de travailler avec les non-unionistes et les membres des Syndicats catholiques. Et alors, tous les autres ouvriers se trouveront exclus des chantiers de la Commission.

Si l'entrepreneur recrute ses ouvriers parmi les non-unionistes, les ouvriers syndiqués seront exclus du chantier, non seulement parce qu'ils ont comme pratique de ne pas travailler avec des non-unionistes, mais encore parce que l'entrepreneur aimera mieux se passer de la main-d'œuvre unioniste qu'il ne peut obtenir à des prix de rabais et engager une main-d'œuvre moins dispendieuse, impuissante qu'elle sera à réclamer une échelle de salaires que vous aurez, certes, fixée, mais qui ne sera jamais observée, si les ouvriers n'ont entre les mains l'arme syndicale qui est le seul moyen pratique de faire respecter les salaires établis. Dans ce cas, donc, les unionistes seront exclus du chantier par la préférence que l'entrepreneur aura donnée à la main-d'œuvre non-unioniste qui travaille facilement à rabais.

Dans le cas où l'entrepreneur ferait appel à la main-d'œuvre des Syndicats catholiques, celle-ci sera bien obligé d'employer, pour sa propre défense, les moyens dont les autres groupes se servent à cœur d'année et depuis toujours pour la combattre et la boycotter dans tous les chantiers où cela leur est possible et, cette fois encore, il y aura exclusion. Vous le voyez, d'une façon ou d'une autre, l'atelier fermé s'établira dans les chantiers de la Commission scolaire en faveur de l'un des trois groupes qui se partagent les travaux de construction à Québec.

Si la Commission ne fait aucune obligation aux constructeurs, il se pourra, sans doute, que certains d'entre eux, selon le désir de la Commission, prennent des membres des Syndicats catholiques et cela ne manquera pas d'arriver si les contrats sont donnés à certains entrepreneurs de notre connaissance. Mais si vos travaux sont exécutés par des entrepreneurs, comme la plupart de ceux qui ont obtenu vos contrats dans le passé, nous pouvons

vous prédire d'avance qu'en dépit de toutes vos recommandations, pas un de nos syndiqués ne pourra obtenir de l'emploi, si ce n'est quand ces entrepreneurs seront dans l'impossibilité de faire autrement.

e) Nous ne comprenons pas, du reste, pourquoi la Commission scolaire montre de la répugnance à nous donner carrément, nettement et en pratique la préférence pour l'exécution de ses travaux.

Après tout, ce n'est pas seulement aux ouvriers que l'Église, — oui, l'Église et non pas le soussigné ou les aumôniers de nos Syndicats — demande de préférer les Syndicats catholiques à tous autres et même au régime non-unioniste.

C'est à tous les catholiques que cet appel est adressé et nous croyons que les employeurs ne montreront vraiment qu'ils épousent les préférences de l'Église envers le syndicalisme catholique que s'ils prennent le seul moyen à leur disposition de favoriser ce syndicalisme, moyen qui consiste, non pas à lui jeter de petits compliments ou à lui faire de tendres reproches, mais à donner de l'ouvrage aux ouvriers qui en font partie.

Des sympathies et des préférences verbales ne sont pas suffisantes pour maintenir un syndicalisme dont les membres ont avant tout besoin de travailler pour vivre.

f) On nous objecte, parfois, que tous les ouvriers de chez nous étant catholiques, les fabriques, les communautés et les commissions scolaires ne sauraient refuser de l'ouvrage aux uns, sous prétexte qu'ils ne font partie d'aucun Syndicat ou font partie de Syndicats neutres, pour donner tout l'ouvrage aux ouvriers qui sont membres des Syndicats catholiques. Cette manière d'agir, estiment quelques-uns, ne serait pas celle de l'Église elle-même.

Eh! bien. Nous prétendons, contrairement à ces affirmations, que l'Église ne regarde pas du même oeil les ouvriers catholiques qui sont dans les Syndicats neutres, ceux qui n'appartiennent à aucun Syndicat et ceux qui font partie des Syndicats catholiques.

Le Pape Pie X, en effet, a spécialement écrit l'encyclique *Singulari Quadam* pour dire aux premiers que leurs âmes courent des dangers dans les groupements qui les ont embrigadés et qu'ils doivent en sortir, si la chose est possible. Avant lui, le Pape Léon XIII avait écrit l'encyclique *Rerum Novarum* pour faire savoir aux non-unionistes que l'Église aimerait mieux les voir dans des syndicats catholiques que partout ailleurs, car, leur expliquait-il, si vous restez en dehors des syndicats, vous risquez d'être victimes d'injustices ou de mauvais traitements que vous serez dans l'impossibilité de faire cesser; et vous contribuerez ainsi, pour votre part, à laisser subsister le malaise social que l'Église travaille à faire disparaître. Ce n'est qu'aux derniers, c'est-à-dire aux syndiqués catholiques que l'Église, spécialement par la bouche de tous les Papes depuis Léon XIII, n'a cessé de donner son approbation et ses encouragements.

C'est pour eux que Benoît XV disait: « Le cœur du Pape est avec ceux qui organisent des syndicats catholiques et avec ceux qui en font partie. »

C'est pour eux que Pie X écrivait dans l'encyclique *Singulari Quadam*: « Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique, et qui suivent ouvertement les directions de l'Église: Nous

l'avons fréquemment déclaré Nous-même, lorsque l'occasion s'en est offerte dans un pays ou dans l'autre. Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques tout d'abord, et aussi dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par leur moyen aux besoins divers des associés. »

Les préférences de l'Église pour les Syndicats catholiques viennent d'être marquées d'une façon non équivoque par la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart. Il y est dit, en effet, que « l'Église veut que les associations syndicales soient établies et régies selon les principes de la foi et de la morale chrétienne ». Et encore: « L'Église, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales. » On y lit aussi: « L'Église exhorte à constituer de telles associations syndicales, sans toutefois méconnaître que des nécessités particulières puissent obliger à agir différemment. » On y lit, pour conclure, que la Sacrée Congrégation déclare « qu'elle voit avec faveur se constituer de ces syndicats ouvriers, vraiment catholiques d'esprit et d'action et qu'elle fait des vœux pour qu'ils croissent en nombre et en qualité ».

On le voit, l'Église fait des différences entre ces trois groupes d'ouvriers catholiques. Les premiers sont l'objet de son chagrin, les deuxièmes, celui de sa pitié, les troisièmes, celui de sa joie.

Les unionistes qui s'entêtent à rester dans des syndicats neutres, quand ils pourraient faire autrement, vont contre la volonté de l'Église. Ce sont des enfants indociles et nuisibles, qui peuvent bien être catholiques dans leur vie privée, mais qui ne le sont plus dans leur vie professionnelle.

Les non-unionistes, qui s'entêtent à demeurer en dehors des organisations ouvrières déclarées être actuellement moralement nécessaires, sont des enfants bornés, têtus, sans souci de leurs propres intérêts et du bien de la famille catholique, sans égard pour les recommandations de leur mère; en somme, des êtres que leur ignorance rend encore plus malfaisants qu'inutiles.

Quant aux syndiqués catholiques, ils ont répondu à l'appel de l'Église: ce sont des enfants de choix, dociles, utiles, prêts à suivre toutes les directions de leur mère, l'Église.

Et on irait prétendre qu'ils sont simplement des catholiques comme les autres?

Alors que Pie X écrit: « Il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière des syndicats confessionnels, comme on les appelle », il se trouverait des gens qui prétendent qu'on ne leur doit pas plus de préférence qu'aux autres et que leur qualité de syndiqués catholiques ne les recommande en rien à une commission scolaire catholique!

Quand il s'agit de poser des actes pratiques, c'est-à-dire de faire vivre des ouvriers soucieux des directions de l'Église, on leur donnerait pour toute faveur celui de l'atelier ouvert, c'est-à-dire le régime de tout le monde!

Et si on se scandalise, à la Commission scolaire, de nous voir insister pour avoir, de sa part, un traitement de vraie faveur, lequel consisterait, non pas à prier les entrepreneurs de nous donner de petites chances — ce dont un grand nombre ne manqueraient pas de se moquer — mais à imposer à ces entrepreneurs d'employer notre main-d'œuvre de préférence à toute autre, nous ferons remarquer que l'Église, elle, ne se fait pas faute de distinguer entre catholiques.

Elle n'a jamais refusé, bien au contraire, et de cela, il y a d'illustres exemples au sein même du Bureau des Commissaires des Écoles catholiques romains de Québec de récompenser ses fils les plus méritants par des signes positifs et palpables de sa préférence.

Il y a, en effet, dans l'Église, des communautés et des personnes qui jouissent de préférences, de situations, de distinctions, de décorations qui leur ont été accordées, soit pour leurs mérites particuliers, leur zèle, leur générosité, leur vie exemplaire, leurs activités, leur docilité à se plier à toutes les directions de l'Église, soit pour services rendus, soit, encore, pour récompenser des mérites d'une sorte ou d'une autre. Est-ce la preuve suffisante que l'Église n'hésite pas à faire certaines différences entre ses enfants ?

Et en quoi les autres catholiques laïques, les autres communautés ou congrégations et ceux qu'un journal de chez nous appelait irrévérencieusement, ces dernières années, « le bas clergé », auraient-ils à s'en plaindre ? S'ils veulent être chevaliers, commandeurs, prélats, ou autre chose... *qu'ils le méritent.*

De même si les non-unionistes et les ouvriers embri-gadés dans les Unions neutres se plaignent de n'avoir pas les faveurs de la Commission scolaire catholique de Québec, qu'on leur réponde donc, si on veut suivre la voie tracée par l'Église: Cette préférence que nous voulons donner aux Syndicats catholiques et que nous leur donnons entière, efficace, sans marchandage et sans nous fier à d'autres pour la distribuer, méritez-la comme eux l'ont méritée et nous vous la donnerons, comme nous la leur avons donnée.

Espérant que ces mises au point amèneront le Comité de Construction et de Réparation du Bureau des Com-

missaires des Écoles catholiques romains de Québec à faire un rapport favorable sur la question d'assurer une préférence efficace aux ouvriers des Syndicats catholiques des Métiers de la Construction de Québec, nous avons bien l'honneur d'être,

Vos tout dévoués,

Le Conseil des Métiers de la Construction
des Syndicats nationaux catholiques de Québec

Par: Pierre BEAULÉ
Organisateur



Discours

PRONONCÉS À L'INVESTITURE DE MM. ALBERT DUPUIS
ULRIC BOILEAU ET ALFRED BOYER

*Comme chevaliers de l'Ordre de St-Grégoire le Grand
en reconnaissance des services rendus
au syndicalisme catholique*

I

M. CLOVIS BERNIER

*Président du Conseil central des Syndicats catholiques
de Montréal*

MONSEIGNEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

J'avoue me défendre difficilement d'une émotion profonde à la vue d'un concours si nombreux de nos syndiqués et de nos amis, à l'ouverture solennelle d'une cérémonie qui fera marque dans l'histoire religieuse de Montréal et combien fortement aussi dans l'histoire de nos Syndicats catholiques. C'est que les grands événements nous émeuvent et nous empoignent pour ainsi dire, malgré nous-mêmes. Ce soir, l'ombre du Vatican plane sur la salle; la silhouette puissante du Vicaire du Christ s'estompe dans notre imagination. L'Église, dans toute l'acception générale et combien formidable du mot, est là tressillante, car elle est dans la joie. Elle va décorer trois de ses enfants qui ont bien mérité de la religion.

Monseigneur, vous que la Providence a désigné pour représenter ce soir le Vicaire du Christ et son Église,

nous vous souhaitons la bienvenue la plus sincère, la plus cordiale, la plus reconnaissante qui soit. Nous vous remercions du fond du cœur d'avoir accédé à notre humble requête et d'avoir ainsi reçu de Rome la consécration du syndicalisme catholique canadien. Vous avez, par votre zèle, obtenu que trois de vos fils soient admis dans l'Ordre des Chevaliers de St-Grégoire le Grand. Et ces fils sont proclamés Chevaliers parce qu'ils ont combattu le bon combat; parce qu'ils ont non seulement compris la grandeur et la nécessité du syndicalisme ouvrier catholique, mais qu'ils ont traduit généreusement par des actes louables et désintéressés ces convictions si nobles; parce qu'en plus d'être des citoyens intègres, des chrétiens modèles, ils ont vu par delà le cycle de leurs activités personnelles l'urgence du devoir social, l'urgence de favoriser de toutes leurs énergies le mouvement ouvrier catholique dont l'Église demande la propagation avec une instance qui va s'accroissant au fur et à mesure que les doctrines perverses et antireligieuses du communisme font gronder leurs menaces destructives de la civilisation chrétienne.

Mesdames, Messieurs, à vous tous syndiqués ou amis, les Syndicats catholiques vous souhaitent la bienvenue la plus fraternelle. Vous assisterez, ce soir, à une cérémonie d'investiture de la chevalerie chrétienne; vous garderez de cette fête un souvenir ineffaçable. Je l'ai dit il y a un instant, nous pouvons considérer l'octroi bienveillant de cette triple décoration pontificale comme une consécration renouvelé du syndicalisme catholique. Rome a déjà remis la médaille *Bene Merenti* à quatre officiers des Syndicats de Montréal; aujourd'hui, elle nous donne une marque nouvelle d'affection filiale en créant Chevaliers trois de ses insignes bienfaiteurs. Nos adversaires ont souvent reproché à nos Syndicats catho-

liques d'être des groupements novateurs, exceptionnels, que l'Église catholique romaine ne recommandait pas officiellement. Que de fois n'a-t-on pas essayé d'établir que Léon XIII ne demandait pas le syndicalisme catholique!... Que de fois n'a-t-on pas dit que Pie X dans *Singulari Quadam* ne donnait de directives qu'aux ouvriers catholiques d'un pays déterminé!... Erreurs et sophismes qu'on a tenté de propager pour retenir l'élan des ouvriers catholiques vers les syndicats confessionnels!... Rome bénit notre syndicalisme catholique. Rome a récompensé les officiers qui se sont dévoués à sa propagation. Rome récompense aujourd'hui ceux de l'extérieur qui nous ont aidé de leur puissante influence et de leur bienveillant appui.

Syndiqués, nous devons tirer de cette nouvelle marque de confiance, de ce témoignage si estimable, une énergie nouvelle dans le travail de propagande syndical. Soyons des apôtres, tous tant que nous sommes. Pressons nos parents, nos amis, nos connaissances d'adhérer aux forces syndicales catholiques. C'est un devoir rigoureux qui s'impose à tous. Nous sommes la force; nous sommes le peuple; nous sommes la masse. Cette force, ce peuple, cette masse, les puissances neutres essayent de l'affaiblir en attendant que les puissances communistes tentent de le détruire. Eh! bien, ils ne passeront pas. Nous sommes des catholiques convaincus; nous sommes des travailleurs chrétiens et nous le resterons, dussions-nous pour conserver ce glorieux titre verser notre sang. Avec des chevaliers dans nos rangs, nous irons à la victoire sous le bel étendard de la foi catholique.

Avant de terminer, je suis particulièrement heureux de saluer les Chevaliers de l'Ordre de St-Grégoire le Grand déjà investis de cette dignité. Nous sommes fiers de les voir ici et nous les félicitons de leur dévoue-

ment à l'Église. Ce nous est une gloire de voir ceux qui se sont distingués au service de la cause syndicale catholique aller grossir les rangs de votre noble phalange. Tous ensemble, nous n'en doutons pas, à la façon des chevaliers du moyen âge, vous serez toujours à la tête des humbles militants que nous sommes pour le triomphe de l'Église et de la foi catholique.

II

M. L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU

Directeur des Œuvres sociales du diocèse de Montréal

MONSEIGNEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

Voici, je crois, à tous les points de vue, un spectacle unique dans les annales du Canada français et catholique.

Cette escorte brillante de Chevaliers et de décorés de tous les Ordres pontificaux, représentés par des citoyens qui ont su illustrer leur nom, leur famille et la religion par l'honorabilité de leur conduite et l'application de leur haute personnalité au service de l'Église, cette escorte, dis-je, de chevaliers revêtus de leur brillant costume et qui viennent souhaiter la bienvenue à leurs futurs confrères;

Cette sympathique assemblée de parents et d'amis groupés dans la salle et qui sont venus applaudir à l'honneur si bien mérité de ceux qui vont recevoir tout à l'heure l'accolade du Pontife-Roi par l'entremise de Mgr l'archevêque;

Ces groupes divers d'employés et d'ouvriers émus et qui sont si heureux de voir, ce soir, que leurs patrons

soient hissés sur le pavois! qui ont même sollicité cette faveur, et qui viennent pour applaudir de leurs chaudes mains de bons serviteurs et de catholiques sincères à cette cérémonie qui est l'accomplissement de leurs vœux;

La présence de tant d'ecclésiastiques distingués qui n'ont pas cru devoir refuser de venir rehausser l'éclat de cette fête — et parmi eux, qu'il me soit permis de citer particulièrement les membres du Chapitre de la cathédrale, les représentants de nos grands Ordres religieux, les vénérables curés de nos grandes paroisses et la phalange si distinguée de nos apôtres laïques —.

Toute cette assistance, en un mot, formée apparemment d'éléments bien divers, constitue un groupement homogène où vibre une même admiration, un même amour, un même attachement indéfectible, je veux dire le lien sacré qui nous relie étroitement à la personne du Pape.

C'est vers lui que nos cœurs et notre pensée se portent en ce moment. Puisse l'immortel Pontife qui règne avec tant d'éclat et de génie sur le monde chrétien et dirige les destinées spirituelles des âmes, vivre longtemps à la direction de l'Église et recevoir comme récompense de ses labeurs et de ses soucis, le témoignage constant de notre affection et de notre filiale soumission.

Et puisque Votre Grandeur le représente ce soir officiellement, Mgr l'archevêque, pour accomplir la cérémonie de l'investiture, nous sommes heureux de vous offrir ce magnifique spectacle. C'est l'humble hommage de reconnaissance des syndiqués catholiques qui voient en vous le plus dévoué des protecteurs et le plus sincère des amis.

Eux aussi sont des chevaliers sans peur et sans reproche, qui ont essuyé le feu des luttes morales où l'injure, le mépris, la menace formaient les escarmouches.

Ils ont tout subi avec vaillance pour le triomphe d'une cause qu'ils savaient chère au Souverain Pontife, à leur archevêque et au pays, et dont nous célébrons, ce soir, l'une des étapes victorieuses.

Je sais qu'en parlant de persécution qu'éprouvent ceux qui veulent adhérer à nos groupements catholiques, j'étonne bien des personnes qui m'écoutent.

Mesdames, Messieurs, ce ne sera pas perdre notre temps, ni même nous éloigner de notre sujet que de vous faire descendre dans les souterrains de l'édifice social et de vous faire voir les rouages du Travail organisé, comment on s'y prend pour faire marcher des milliers d'hommes contrairement à leur goût, contrairement à leurs convictions religieuses, contrairement à leurs sentiments patriotiques, et ce qu'il faut à tout prix pour que ceux qui se cabrent devant cet asservissement, ceux qui se disent :

« Eh! bien, moi, non! vous ne me ferez pas courber la tête sous vos fourches caudines. Je suis un catholique et un catholique total. J'accepte tout dans ma religion, aussi bien les directives pontificales que les préceptes de l'Évangile.

« Je veux répondre à l'invitation de Léon XIII formulée dans *Rerum Novarum*, renouvelée par Pie X dans *Singulari Quadam* et réaffirmée par Pie XI dans son mémorandum de la Sacrée Congrégation du Concile envoyé à Mgr Liénart.

« Le Pape, mon chef vénéré, veut que j'entre dans des syndicats professionnels conformes à ma foi, c'est là que j'irai! »

Ce qu'il faut à tout prix, dis-je, pour que de tels hommes puissent accomplir leur volonté sans être condamnés à un chômage quasi perpétuel ou à la lancinante persécution.

Ceux qui ne connaissent pas tout cet engrenage secret qui broie les volontés comme la pierre du meunier broie le blé, restent toujours plus ou moins indifférents aux appels au secours des hérauts du syndicalisme catholique.

« Mon Dieu! dit le profane, pourquoi chacun ne marche-t-il pas selon ses convictions personnelles tout en travaillant ensemble comme de bons camarades. L'un veut appartenir à une union, l'autre à une autre, que chacun agisse à sa guise. Et voilà! tout comme un catholique et un protestant travaillant ensemble dans une même maison, sans avoir à se chicaner sur leurs convictions religieuses. »

Oh! Mesdames et Messieurs, que le travail serait facile, si les choses se passaient d'une manière aussi simple!

La Compagnie des Tramways de Montréal vient précisément de passer un contrat de travail, il y a à peine deux mois, basé sur cet esprit de justice et de tolérance.

Liberté pour tous ses employés d'appartenir à l'union de leur choix ou de ne pas y appartenir du tout et privilèges égaux pour tous.

Eh! bien, les choses sont actuellement au pire.

« Comment, se sont écriés les violents; égalité de privilège pour les Syndicats catholiques? Ah! non par exemple! »

Et la guerre a commencé.

Des placards injurieux pour les Syndicats et pour leurs membres ont été collés par milliers, en une seule nuit, à tous les bureaux, et jeudi dernier, une lettre a dû parvenir aux autorités de la Compagnie les « priant, je cite les rapports des journaux, les priant de réserver aux seuls membres du local 790 de l'Union internationale, les privilèges désignés dans le contrat qui vient à peine d'être signé ». Suivent des menaces, si la Compagnie ne répond pas dans les quarante-huit heures.

Au cours de mes sept années d'activités dans les Syndicats catholiques, j'ai vu toutes les formes de tracasserie et de persécution que nos syndiqués peuvent subir au travail. J'ai vu d'excellents ouvriers incapables de garder une position parce que, sournoisement, quelqu'un avait saboté leur travail.

J'ai vu des patrons incapables de parfaire une entreprise parce qu'ils employaient des syndiqués catholiques.

J'ai vu des groupements syndicaux assez bien lancés dans certaines usines, étouffés à petit feu par l'intimidation et la menace d'une majorité hostile.

J'ai vu de nos hommes traqués par un véritable système d'espionnage et compromis devant leurs chefs par de viles délations.

Bref, je viens de parcourir, encore une fois, l'histoire des Syndicats chrétiens de Belgique dans laquelle Arthur Verhaegen relate les vingt-cinq premières années de leur action sociale en ce pays, contre les forces socialistes.

Dans aucune page, je n'ai vu que nos confrères belges aient rencontré autant de tracasseries, autant de maligne dissimulation, autant d'injustes procédés, de la part de leurs adversaires que ceux que nous avons essuyés ici.

Sur tous les chantiers et dans toutes les usines où les deux éléments étaient mêlés et où les adversaires avaient le nombre, nous avons dû nous replier, impitoyablement chassés par leurs mauvais traitements.

Il ne reste plus qu'à la Compagnie des Tramways où les deux groupements travaillent ensemble et je vous ai dit tout à l'heure avec quelle cordialité on veut nous éconduire.

Voilà pourquoi, Mesdames, Messieurs, si vous rencontrez un bon ouvrier catholique et que vous lui demandez d'achérer au mouvement social catholique, il vous regarde parfois avec des yeux remplis d'indécision. Son

cœur dit oui, parce qu'il sait bien que là est la vérité, là est le principe de l'ordre, là est la véritable fraternité, là est son devoir de croyant. Mais son intérêt dit non, parce qu'il faut qu'il vive et que pour trouver du travail, il n'est pas libre dans son choix.

C'est là le problème qu'il fallait à tout prix résoudre.

Trouver de l'ouvrage à nos syndiqués catholiques.

C'est alors que nous nous tournâmes avec ardeur vers le patronat pour lui demander son concours.

Nous avons frappé à toutes les portes où nous étions susceptibles d'être écoutés et je puis dire, ce soir, que l'état de notre progrès est en rapport avec les réponses que nous avons reçues.

Certains patrons nous ont refusé parce qu'ils étaient déjà liés avec l'Union adverse. D'autres nous ont refusé parce qu'ils avaient une horreur instinctive pour toute organisation ouvrière, quelle qu'elle soit. Mais un bon nombre nous ont accueillis avec bienveillance et nous ont apporté leur concours dévoué. J'en vois plusieurs dans cette salle et je leur exprime ma profonde reconnaissance.

De ce nombre, Mesdames, Messieurs, il en est qui furent des fondateurs zélés, des protecteurs inlassables, des défenseurs héroïques, des hommes enfin qui prirent notre cause en main comme s'ils avaient été des propagandistes nommés par le Saint-Père ou par Mgr l'archevêque pour mettre des Syndicats sur pieds à Montréal.

Des hommes qui pensaient comme nous, qui désiraient faire leur part et qui la firent avec cette sagesse, avec cet esprit de suite, avec cette sincérité qui caractérisent les hommes de grande valeur.

Et c'est trois de ces hommes-là que Monseigneur a voulu récompenser et que le Souverain Pontife décore, ce soir, du titre glorieux de l'Ordre de St-Grégoire le

Grand. Je les nomme avec orgueil. Ce sont MM. Ulric Boileau, Albert Dupuis et Alfred Boyer.

Messieurs les Chevaliers des Ordres pontificaux, vous pourrez recevoir ces trois nouveaux venus avec cordialité car ils ont bien les qualifications distinctives de votre illustre institution.

Chevaliers, ils l'ont été toute leur vie. Si nous remontons dans l'histoire des Ordres chevaleresques, nous voyons que ceux qui en faisaient partie exaltèrent à un degré inconnu jusque-là, le sentiment de l'honneur et de la piété; ils mirent leur épée et leur force au service du droit et des faibles.

Et je ne suis pas surpris qu'il y ait à côté de la valeur et de la fierté, cette préoccupation d'être secourable aux impuissants; c'est là la marque distinctive des grandes âmes.

Il y a des vertus qui exigent, pour qu'elles soient pratiquées, des êtres singulièrement complets.

Le dévouement aux humbles et aux déshérités en est une. Et c'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, pendant que d'autres après moi, viendront vous dire ce dont les Syndicats catholiques sont redevables aux trois décorés de ce soir, vous ne devrez pas y voir la cause unique de l'honneur dont ils sont l'objet, mais le signe de la noblesse de leur caractère et l'indice des nombreux mérites qui ont motivé l'éminente décoration pontificale.

Albert de Mun, Léon Harmel, Maurice Maigren que la France catholique propose à notre admiration n'e devinrent pas de grands hommes parce qu'ils consacrèrent leur talent à l'action sociale du peuple. Mon Dieu, leur succès a été très limité. Mais ils se donnèrent à ce travail sublime et fécond parce qu'ils étaient des cœurs généreux, des âmes apostoliques, des chevaliers chrétiens.

C'est à ce titre qu'ils méritent d'être cités en exemple à la postérité et que l'on doit s'incliner devant leur mémoire.

Ces trois grands sociaux de France sympathiseraient à merveille avec nos trois futurs chevaliers, car ceux-ci sont faits de la même trempe et passionnés du même désir de voir le peuple heureux en conservant sa foi, ses vertus chrétiennes et ses traditions nationales, que Albert de Mun, Léon Harmel, Maurice Maignen.

Et maintenant, je tire la conclusion générale suivante :

Me tournant vers les catholiques de toutes les classes de notre province : intellectuels, marchands, industriels et ouvriers ! Je leur demande de répondre sincèrement aux questions que voici :

Votre expérience des faits ; la vague de folie révolutionnaire de la part des communistes ; l'absence de tout sens de responsabilité morale et de tout principe de saine doctrine sociale des dirigeants des Unions neutres, ne vous permettent-elles pas de trouver extrêmement sage la volonté formelle et souvent réitérée des Souverains Pontifes, de créer dans les pays catholiques des organismes professionnels conformes à notre foi ?

Groupements de patrons catholiques et groupements d'ouvriers catholiques ? Trouvez-vous que tout est bien ainsi, et qu'il vaut mieux laisser les choses s'arranger toutes seules, et que nous continuions de favoriser par cette incurie la désagrégation de l'œuvre de foi, de l'œuvre de vertu, abandonnant la tâche de régler le problème ouvrier à des gens qui se contentent de soulever les passions du peuple et de lui faire miroiter des bonheurs qu'ils savent bien être chimériques, mais qui forment une mine aussi facile à exploiter que dangereuse pour l'ordre social ?

Pensez-vous, pour me servir du mot sublime de Montalembert, que les fils des Croisés doivent reculer devant les fils de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Karl Marx ou de Lénine ?

Et puisque c'est nous qui détenons la solution de la crise ouvrière et qu'il suffit pour cela d'appliquer ce que les Papes ont statué à cet effet, ne pensez-vous pas que ce serait dégénérer et nous rendre coupables envers l'Église de Dieu et envers le pays que de ne pas avoir le courage de nous mettre à l'œuvre pour doter notre classe ouvrière des institutions dont elle a absolument besoin pour poursuivre en paix ses destinées temporelles et éternelles ?

Or, pour atteindre ce but, nous avons besoin du concours de tous. Catholiques de cette province, rallions-nous sur ce point important du problème ouvrier, comme nos pères ont su le faire dans les différentes phases critiques de notre histoire.

Il n'y a pas plusieurs moyens d'éliminer le danger qui nous menace. Il n'y en a qu'un : c'est le syndicalisme catholique. Les Papes n'en ont pas formulé d'autres. Qu'on écarte donc tout préjugé, tout esprit de routine, toute vaine crainte, tout intérêt inavoué et, comme nous le demande Pie XI, unissons-nous « dans une concorde mutuelle, dans une confiance réciproque et surtout dans une grande charité pour susciter des institutions qui s'inspirent des principes de la morale catholique et assurent aux ouvriers, avec leurs intérêts économiques, la liberté de se déclarer chrétiens et la possibilité de remplir tous les devoirs qui en découlent ».